



Conservatoire
à rayonnement départemental
« Olivier Messiaen »





Madame, Monsieur, cher élève,

Vous avez décidé de vous inscrire ou d'inscrire votre enfant au Conservatoire à rayonnement départemental.

L'ensemble du personnel vous souhaite la bienvenue.

Entrer dans un établissement d'enseignement artistique est une démarche qui pour la première fois peut sembler complexe, tant sur le plan de l'organisation des cours que de la spécificité du fonctionnement global.

Ce fascicule devrait vous aider à aborder votre entrée dans notre école dans les meilleures conditions ; vous y trouverez les éléments du fonctionnement de l'établissement.

Le personnel de l'école se tient à votre disposition pour vous apporter les réponses à vos interrogations.

Nous vous souhaitons une très bonne année scolaire.

Félix MOROSO

Président du syndicat mixte de gestion
du conservatoire

Le conservatoire des Alpes de Haute-Provence

Le conservatoire des Alpes de Haute-Provence offre un cadre privilégié à toute personne désireuse d'aborder ou de perfectionner l'apprentissage de la musique, de la danse ou de l'art dramatique.

Il accueille chaque semaine plus de 800 élèves de l'ensemble du département. Il est implanté sur la communauté de communes Lubéron, Durance, Verdon - antenne de Manosque, et sur la communauté de communes des Trois Vallées - antenne de Digne les bains.

La principale mission du conservatoire est la sensibilisation et la formation des futurs amateurs et professionnels aux pratiques artistiques et culturelles.

Agréé par le ministère de la Culture il offre la garantie d'une qualité d'enseignement. La formation est divisée en cycles d'études permettant aux élèves de progresser selon leur propre rythme.

L'organisation de concerts et spectacles, occupe une place importante dans l'activité de l'établissement. Le conservatoire participe ainsi activement à l'enrichissement personnel des élèves et à la vie artistique du département.

Enfin, le conservatoire entretient de nombreux partenariats avec les acteurs éducatifs et culturels du département. Des classes musicales à horaires aménagés sont notamment en place à Manosque et permettent aux élèves de collège de suivre un cursus chant choral.



Panorama des disciplines enseignées

ARTS DE LA SCÈNE

Danse : éveil, initiation, danse classique, danse jazz, danses traditionnelles

Théâtre : initiation et formation, atelier de clowns

CULTURE MUSICALE

Formation Musicale Générale

Éveil musical

INSTRUMENTS, VOIX, DANSE, JAZZ

Famille des instruments à cordes : violon, alto, violoncelle, contrebasse

Famille des instruments à vent :

- bois : saxophone, clarinette, hautbois, flûte traversière, flûte à bec

- cuivres : trompette, trombone

Famille des instruments polyphoniques : piano, percussions, guitare, accordéon, bandonéon

Famille des instruments anciens : flûte à bec, clavecin

Jazz : improvisation, piano jazz, ateliers, arrangements et orchestration

Voix : chant lyrique, chant chorale, chant jazz

PRATIQUES COLLECTIVES

Chœurs d'enfants, d'adultes, ensemble de guitares, ensemble de clarinettes, ensemble de flûte à bec, ensemble de flûte traversière atelier jazz, atelier musique traditionnelle, atelier chorégraphique, orchestres à cordes, orchestres à vents ensemble de musiques anciennes.



L'élève a également accès aux orchestres d'harmonie «Orphéon Lavande» pour Digne-les-bains et «Harmonie Départementale» pour Manosque.

Le conservatoire organise des master classes. Lors de ces moments privilégiés les élèves travaillent avec des artistes reconnus sur la scène nationale.

À quel âge débiter ?

DANSE : éveil dès 5 ans

Entrée en cursus dès 8 ans

L'accès aux cours de danse est soumis à une évaluation des aptitudes physiques des enfants. Un certificat médical attestant de la capacité des élèves à suivre un cours de danse est indispensable.



ART DRAMATIQUE

Entrée en classe préparatoire 10 ans

Entrée en cursus 15 ans

INSTRUMENTS

Éveil musical dès 5 ans

Atelier de découverte instrumentale dès 6 ans

Entrée en classe d'instrument dès 7 ans

CHANT

L'admission en classe de chant se fait sur audition.

Pour des raisons physiologiques, l'étude lyrique débute à 18 ans.

Pour toutes les disciplines une dérogation peut être accordée sur proposition de l'équipe pédagogique.

La saison artistique

APPRENDRE UN ART, MAIS DANS QUEL BUT ?

La participation régulière des élèves aux différentes manifestations organisées par le conservatoire donne un sens à l'apprentissage des élèves tout en les préparant à une vie d'artiste amateur ou professionnelle.

Par ailleurs, le conservatoire organise une saison artistique professionnelle en lien avec son action pédagogique (concerts de professeurs, concerts d'artistes invités, master classes, conférences, rencontres, expositions, sorties artistiques...). Cette saison s'inscrit dans la vie culturelle des communautés de communes sièges du conservatoire et dans celle du département.

Déroulement des études

L'enseignement dispensé par le conservatoire s'appuie sur les textes officiels préconisés par le ministère de la Culture. L'enseignement est structuré en cycles d'études, auxquels il convient d'ajouter selon le cas un éveil et/ou une initiation. Selon les disciplines, des cours spécifiques destinés aux adultes sont proposés.

La participation aux auditions, concerts et spectacles pédagogiques proposés par le conservatoire fait partie de la scolarité et revêt un caractère obligatoire.

Le détail du fonctionnement du conservatoire est consigné dans le règlement intérieur et pédagogique.

L'ÉVEIL

L'éveil est destiné à développer la sensibilité des enfants, mais aussi la coordination, la mémorisation, l'intériorisation, l'attention, la curiosité, l'inventivité, l'autonomie... Il pose les premières bases sensorielles d'une culture artistique. Dans cet esprit, certains cours associent la musique et la danse.

Afin de permettre aux futurs musiciens de se déterminer quant aux choix de leur instrument, une découverte instrumentale est proposée dès 6 ans.

LE CURSUS

La formation est divisée en cycles d'études (3 ou 4 selon les disciplines), qui permettent aux élèves de progresser selon leur propre rythme. Ce parcours intègre différentes connaissances indispensables à l'acquisition d'une solide technique artistique.

Enseignement chorégraphique

Temps moyen de présence hebdomadaire :

- Éveil et initiation : de 1 à 2 heures
- cycle 1 : de 2 à 3 heures
- cycle 2 : de 3 à 4 heures
- cycle 3 : de 4 à 6 heures

Enseignement théâtral

Temps moyen de présence hebdomadaire :

- Éveil et initiation : de 1 à 2 heures
- cycle 1 : de 2 à 3 heures
- cycle 2 : de 3 à 4 heures
- cycle 3 : de 4 à 6 heures

Enseignement musical

La formation comprend :

- une discipline instrumentale,
- une discipline de formation et/ou de culture musicale,
- une pratique collective.

Temps moyen de présence hebdomadaire :

- Éveil et initiation : de 1 à 2 heures
- cycle 1 : de 2 à 3 heures
- cycle 2 : de 3 à 4 heures
- cycle 3 : de 4 à 5 heures

Pour toutes les disciplines instrumentales, des ateliers sont accessibles aux élèves ne souhaitant pas s'engager dans des études trop longues ou ceux désireux de parfaire leurs connaissances. L'entrée en atelier est toutefois tributaire du nombre de places disponibles.

L'ÉVALUATION

L'évaluation des élèves est réalisée, d'une part de manière continue par l'équipe pédagogique, d'autre part à la fin des différents cycles sous forme d'examen avec présence d'un jury extérieur.

La fin du cycle II est validée par un Brevet d'études chorégraphiques, théâtrales ou musicales. La fin du cycle III est sanctionnée par un certificat d'études chorégraphiques, théâtrales ou musicales (cursus amateur), ou par Diplôme d'études chorégraphiques, théâtrales ou musicales (cursus préprofessionnel). Ces diplômes sont reconnus par le ministère de la Culture.

Deux fiches d'évaluation sont communiquées aux familles chaque année (janvier et juin).



LA PARTOTHÈQUE : CENTRE DE DOCUMENTATION

Ce service est accessible aux élèves et professeurs de notre école et aux écoles associées.

Les associations des parents d'élèves du conservatoire (APEC)

L'APEC C'EST :

Un lieu de rencontre et d'échanges où toutes vos suggestions et questions sont les bienvenues.

Un partenaire des élèves pour aider à pratiquer leur discipline préférée dans les meilleures conditions

Un relais auprès des professeurs, des personnels administratifs et de direction du conservatoire

L'APEC VOUS PROPOSE :

À Digne les bains

- La location d'instruments
- Le prêt de CD
- Une participation financière aux stages musicaux des élèves
- Un partenariat pour les spectacles organisés par l'École de Musique avec organisation de goûters...

À Manosque :

- La location d'instruments
- Une bourse aux livres et aux partitions
- Une bourse de vêtements d'occasions de danse
- Des réductions sur les spectacles au théâtre Jean le Bleu
- L'achat groupé de livres, de tenues de danse
- Une bourse pour les stages musicaux, de danse ou de théâtre
- Des sorties à thème musical, danse ou théâtre
- La participation financière à certains projets pour les adhérents

COMMENT ÇA MARCHE ?

- Des permanences régulières au conservatoire (calendrier affiché)
- Une adhésion annuelle par famille
- Pour la mise à disposition des instruments :
- Signature d'une convention
- Remise d'un chèque de caution
- Remise de 4 chèques correspondant chacun à un trimestre de mise à disposition

- 1 chèque pour le trimestre d'été si vous souhaitez conserver l'instrument durant les vacances.

Expertise :

En fin d'année scolaire ou si vous arrêtez la location, il vous sera facturé une expertise de l'instrument. Celle-ci, assurée par un professionnel, permet de maintenir notre parc d'instruments en bon état.



COMMENT NOUS CONTACTER :

À Manosque :

Présidente : Marie-Thé Hupont

Bureau APEC salle 201, ou au 04 92 87 78 77 les jours de permanence
Présidente : Marie-Thé Hupont

À Digne les Bains :

Bureau APEC au 3^{ème} étage les jours de permanence

vous pouvez nous laisser un message dans les boîtes aux lettres APEC qui se trouvent dans le hall de chaque antenne
N'hésitez pas à consulter nos plaquettes APEC, et à venir nous voir.

Les modalités d'inscription et conditions d'entrée

Les enfants et adolescents sont prioritaires pour toute inscription.

Les adultes sont admis dans la limite des places disponibles.

Les inscriptions se déroulent en deux étapes :

- Préinscriptions en juin.

- Inscriptions en septembre.

Les cours au conservatoire débutent une semaine après la rentrée scolaire de l'Éducation nationale.



Le montant et les modalités de perception des droits d'inscription sont fixés tous les ans par délibération du comité syndical.

Les droits d'inscription sont forfaitaires et dus pour une année complète. Ils sont non remboursables.

Il est impératif que les élèves aient l'instrument choisi au domicile.

Des locations de certains instruments sont proposées par les Associations de Parents d'Élèves du Conservatoire.

The Alpes de Haute Provence Music Academy



The Alpes de Haute Provence Music Academy is the ideal place for anyone willing to start or improve his music, dancing or drama skills. It is located in two places : Digne and Manosque.

The main goal of our music academy is to sensitize and to train artistic and cultural to-be amateurs and professionals. As it is an academy recognized by the Ministry of Culture, it guarantees the quality of its teaching. The training is divided into different stages to enable students to improve at their own pace.

The organization of events such as concerts and shows takes up an important place in the life of our school. The music academy thus contributes actively to the personal improvement of its students and to the artistic life of the Department.

SUBJECTS TAUGHT :

- Theatre lessons : introduction and training, clown workshops
- Dancing lessons : early beginners, introduction, ballet, jazz, traditional
- Musical culture : early beginners, training, listening culture
- Stringed instruments : violin, viola, cello, bass, guitar
- Wind instruments : recorder, flute, oboe, clarinet, saxophone, trumpet, trombone
- Polyphonic instruments : piano, percussion, accordion, banjo, guitar, harpsichord
- Singing : the opera, choral singing, jazz
- Jazz : improvisation, arrangement and orchestration, piano jazz
- Group work : chamber music, orchestra

HOW TO ENROL :

Registration takes place in two stages :

- Pre-registration takes place in June
- Registration in September

Students will have to pay their yearly registration fee before October.

INFOS PRATIQUES



• OUVERTURE AU PUBLIC

Les horaires d'ouverture de l'école sont définis en début de chaque année scolaire et affichés sur la porte principale.

• LES CONGÉS

sont identiques aux congés de l'éducation nationale

• LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET LE RÈGLEMENT DES ÉTUDES

sont à votre disposition au secrétariat de l'école

CONTACTS

Antenne de Manosque

Couvent des Observentins

Tél : 04 92 87 89 63

Email : enmadd04manosque@orange.fr

Antenne de Digne-les-Bains

17, rue de l'ancienne mairie

Tél : 04 92 31 52 36

Email : ecole-musique-digne@orange-business.fr